

# FORMATION INITIALE DE CONDUCTEUR(TRICE) DE TAXI/VTC

## >>OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'exercer le métier de Conducteur(trice) de TAXI/VTC en respectant les réglementations spécifiques du métier.

## PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite,
- Maîtrise du Français oral et écrit,
- Avoir des notions en anglais oral et écrit,
- Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi,
- Avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession (nous consulter),
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

## MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## PROGRAMME/CONTENU

Admissibilité :

- Maîtriser les réglementations sur les Transports Publics Particuliers de Personnes,
- Connaître les règles propres à la sécurité routière,
- Maîtriser l'usage de la langue Française,
- Maîtriser les règles de base en gestion,
- Savoir comprendre et s'exprimer en Anglais (niveau A2),
- Connaître le territoire d'exercice de l'activité et la réglementation locale,
- Connaître la réglementation nationale spécifique et la gestion liée à l'activité de taxi.

Admission :

- Savoir préparer et réaliser un parcours
- Savoir lire un plan ou une carte routière et utiliser un GPS
- Savoir établir la facturation et maîtriser les règles d'encaissement,
- Maîtriser la conduite de son véhicule en sécurité et en respectant le code de la route,
- Maîtriser la conduite en souplesse assurant le confort des passagers,
- Savoir prendre en charge et déposer des clients et leurs bagages, tout en assurant une bonne relation avec le client et lui apportant des informations à caractère touristique.

## **MODALITES PEDAGOGIQUES**

- Formation 100% en présentiel.

## **MOYENS HUMAINS**

- Titulaire du diplôme d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M.),
- Et/ou formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,
- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou diplôme en gestion au niveau 3 RNCP au minimum,
- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou un diplôme en français et/ou anglais de niveau 4 RNCP au minimum,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

## **METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES**

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias et numériques,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

## **MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS**

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Epreuves organisées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- Présentation qu'à une seule activité par session d'examen Admissibilité :
- 5 épreuves écrites d'admissibilité communes TAXI-VTC (QRC et QCM) + 2 épreuves écrites d'admissibilité spécifiques TAXI et VTC (QRC, QCM),
- Validité de l'admissibilité (les 7 épreuves) : 3 fois dans un délai d'1 an.
- Validité de l'admissibilité commune TAXI-VTC-VMDTR en cas de mobilité professionnelle (changement d'activité) : 3 ans

Admission :

- 1 épreuve de mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi ou Vtc selon la formation demandée.
- Durée de l'épreuve pratique : 45 minutes.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

### **SANCTION VISEE**

- Certificat de réussite à l'examen de conducteur de taxi ou de chauffeur VTC organisé par la Chambre des Métiers permettant l'obtention de la carte professionnelle de conducteur de taxi/VTC (sous conditions).
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS 5635 et RS 5637.
- Organisme agréé Cf site [www.big-forma.fr](http://www.big-forma.fr) du centre.

### **EFFECTIFS**

- Effectif minimum et maximum de la formation : Nous contacter.

### **HORAIRES**

- Cf. site [www.big-forma.fr](http://www.big-forma.fr) ou directement au centre.

### **DUREE DE LA FORMATION**

- 88 heures sur 4 semaines en cours du soir.

### **TARIFS**

- Voir la grille tarifaire au centre de formation ou sur le site [big-forma.fr](http://big-forma.fr).